

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 26/01/95
NO DE DEPOT : 38
R.C.S. LYON : 398 384 198
NO DE GESTION: 94 B 02840

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
CCI GESTION

46 HERRIOT (RUE PDT EDOUA
69002 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

ORD. DESIGNANT COMMISSAIRE TRANSFORM.

concernant la Société désignée ci-dessus.

95/88

38

REQUETE

à Monsieur le Président du Tribunal de
Commerce de LYON

26 JAN. 1995

26002

Je soussigné Mr Michel OGIER, demeurant à LIMONEST (69760)
1435 Route du Puy d'Or

agissant en qualité de gérant de la société dénommée :

CCI GESTION

société à responsabilité limitée au capital de 50 000 francs,
dont le siège est à LYON 2e (Rhône) 46 Rue Président Edouard
Herriot immatriculée au registre du commerce et des sociétés
de LYON sous le n° B 398 384 198,

Ai l'honneur de vous exposer que ladite société envisage sa
transformation en société anonyme.

Selon les dispositions des articles 69 et 72-1 de la loi du
24 juillet 1966, cette transformation doit se faire au vu
d'un rapport sur la situation de la société établi par un
commissaire aux comptes chargé en outre d'apprécier sous sa
responsabilité la valeur des biens composant l'actif social
et les avantages particuliers.

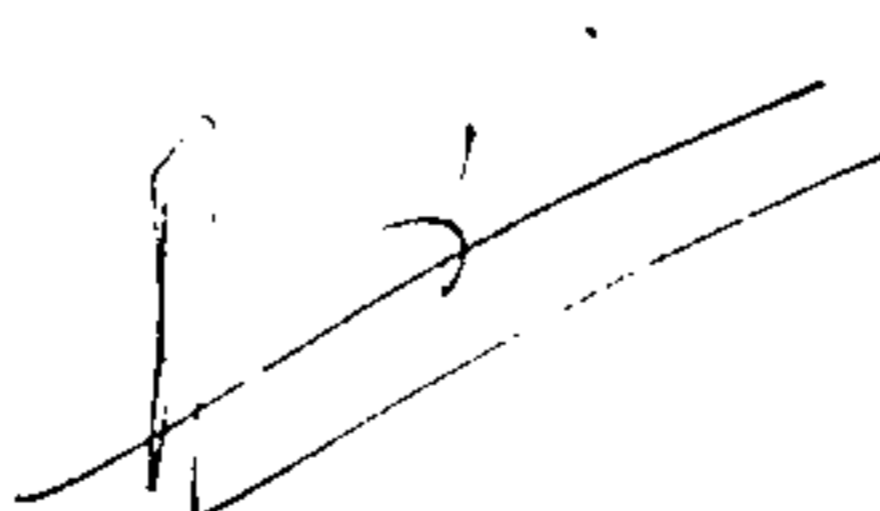
Ce commissaire aux comptes est désigné par ordonnance du
président du tribunal de commerce statuant sur requête et
choisi sur la liste prévue à l'article 219 de la loi
précitée.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir
désigner un commissaire qui aura pour mission :

- d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social,
- de dire s'il existe des avantages particuliers,

et de ces constatations et avis, dresser un rapport.

Fait à LYON 2e
le 25 janvier 1995



ORDONNANCE

Nous, Président du tribunal de commerce de LYON, assisté du greffier

Vu la requête qui précède,

Nommons :

M. Jean Luc BOUENEAU

avec la mission d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social de la société CCI GESTION ainsi que celle des avantages particuliers.

Fait à LYON
le 26 JAN. 1995

LE PRÉSIDENT

LE GREFFIER

PAR LE PRÉSIDENT
M. Jean-François Fanchon

Y. GAUSSORGUES

